

10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-quatre le 8 juillet à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1er juillet 2024.

Présentes : Annie Monnier, Annie Butruille, Charafa Ben Lebsir, Christelle Lambert, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Françoise Pasbecq, Brigitte Deregnacourt, Josiane Delattre, Laurence Dufour.

Absente : Véronique Pollet

Excusés : MM. Annie Goupil, Daniel Deregnacourt.

**Objet : Décision modificative N°1 – Exercice 2024**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 10 voix, décide d'adopter la décision budgétaire modificative n°1, comme suit :

Section de fonctionnement :

-Dépenses : 18 600 €

-Recettes : 18 600 €

Section d'investissement :

-Dépenses : 18 600 €

-Recettes : 18 600 €

| Section de fonctionnement                                       |             | Section d'investissement  |             |
|---|-------------|---|-------------|
| <b>Dépenses</b><br>023 : Virement à la section d'investissement | 18 600,00 € | <b>Dépenses</b><br>21828 : autres matériels de transport          | 18 600,00 € |
| <b>Recettes</b><br>74748 : autres communes                      | 18 600,00 € | <b>Recettes</b><br>021 : virement de la section de fonctionnement | 18 600,00 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits

Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

**Signé**

Annie MONNIER

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le : 15 juillet 2024

Publié sur le site internet le : 1<sup>er</sup> août 2024